

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

Le 29 octobre 2020

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 29 octobre 2020 à dix-neuf heures par visioconférence Microsoft Teams.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;
Mme Denise Matte, municipalité de Deschambault-Grondines;
M. Serge Paquin, ville de Donnacona ;
M. Jim O'Brien, ville de Fossambault-sur-le-Lac;
M. Jacques Tessier, ville de Lac-Saint-Joseph;
M. Jean Leclerc, ville de Lac-Sergent;
M. Serge Deraspe, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf;
Mme Andrée St-Laurent, municipalité de Rivière-à-Pierre;
M. Deny Lépine, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile;
M. Dominic Tessier-Perry, municipalité de Saint-Casimir;
M. Martin Chabot, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf (par audioconférence) ;
M. Yves Tourangeau, municipalité de Saint-Marc-des-Carières;
M. Étienne Beaumont, ville de Saint-Raymond;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe;
M. Ghislain Matte, municipalité de Saint-Ubalde;
Mme Francine Girard, ville de Shannon;
M. Raymond Francoeur, MRC de Portneuf (TNO).

Sont également présents :

M. Jean-Luc Mercure, directeur général;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière;
Mme Christine Corbin, adjointe à la direction.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

098-10-2020

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant à l'article *Affaires diverses*, les sujets suivants :

- a. Movember
- b. Symposium air et odeur Montréal
- c. Augmentation du tonnage pour les conteneurs ICI
- d. Augmentation du tonnage des chalets

ADOPTÉE

099-10-2020

2. **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

A) **ACHAT OU LOCATION-ACHAT DE DIX (10) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL NEUFS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé des soumissions par le biais d'un appel d'offres public pour l'achat ou la location-achat de 10 camions à chargement latéral neufs;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

**ACHAT DE TROIS (3) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL NEUFS AVEC PINCE POUR BAC
120,240,360 ET 1100 LITRES**

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX D'UN CAMION EXCLUANT LES TAXES	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Camions Trois-Rivières	Freightliner 108 SD 2022	289 323,00 \$	997 947,36 \$
Groupe Environnemental Labrie inc.	Automizer Right-Hond 2021	289 520,00 \$	998 626,86 \$

**ACHAT DE SEPT (7) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL NEUFS AVEC PINCES POUR BACS
120, 240 ET 360 LITRES**

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX D'UN CAMION EXCLUANT LES TAXES	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Camions Trois-Rivières	Freightliner 108 SD 2022	285 752,00 \$	2 299 811,58 \$
Groupe Environnemental Labri Inc.	Automizer Right-Hond 2021	285 950,00 \$	2 301 397,08 \$

**LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS DE TROIS (3) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL
NEUFS AVEC PINCE POUR BAC 120,240,360 ET 1100 LITRES**

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Camions Trois-Rivières	Freightliner 108 SD 2022	1 089 859,68 \$
Groupe Environnemental Labrie inc.	Automizer Right-Hond 2021	1 090 605,60 \$

**LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS DE SEPT (7) CAMIONS À CHARGEMENT LATÉRAL
NEUFS AVEC PINCES POUR BACS 120, 240 ET 360 LITRES**

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Camions Trois-Rivières	Freightliner 108 SD 2022	2 511 636,12 \$
Groupe Environnemental Labri Inc.	Automizer Right-Hond 2021	2 513 364,84 \$

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Perron, représentant de la municipalité de Saint-Gilbert, émet sa dissidence à cette résolution;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat pour location-achat sur sept (7) ans de trois (3) camions à chargement latéral neufs avec pince pour bac 120, 240, 360 et 1100 litres de marque Freightliner 108 SD 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, Camions Trois-Rivières, au prix soumis de 1 089 859,68 \$ toutes taxes incluses;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat pour location-achat sur sept (7) ans de sept (7) camions à chargement latéral neufs avec pince pour bac 120, 240 et 360 litres de marque Freightliner 108 SD 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, Camions Trois-Rivières, au prix soumis de 2 511 636,12 \$ toutes taxes incluses;

QUE la proposition de Crédit municipal & manufacturier Rexcap (Rexcap) inc. est faite conjointement par REXCAP et Crédit-bail Banque Royale inc., cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour ces opérations de financement;

QUE le président, M. Bernard Gaudreau, ainsi que le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, soient mandatés afin de signer les contrats de crédit-bail au nom de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

ADOPTÉE

100-10-2020

B) ACHAT UN (1) CAMION TRACTEUR NEUF

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé des soumissions par le biais d'un appel d'offres public pour l'achat ou la location-achat d'un (1) camion tracteur neuf;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

ACHAT UN (1) CAMION TRACTEUR NEUF

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
CAMIONS FREIGHTLINER M.B. TROIS-RIVIÈRES LTÉE	FREIGHTLINER 114SD 2021	164 255,58 \$

LOCATION-ACHAT SUR SEPT (7) ANS, D'UN CAMION TRACTEUR NEUF

SOUSSIONNAIRE	MARQUE, MODÈLE ET ANNÉE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
CAMIONS FREIGHTLINER M.B. TROIS-RIVIÈRES LTÉE	FREIGHTLINER 114SD 2021	179 383,68 \$

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Perron, représentant de la municipalité de Saint-Gilbert, émet sa dissidence à cette résolution;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat pour location-achat d'un (1) camion tracteur neuf de marque Freightliner 114 SD 2021 au seul soumissionnaire conforme,

Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée, au prix soumis de 179 383,68 \$ toutes taxes incluses

QUE la proposition de Crédit municipal & manufacturier Rexcap (Rexcap) inc. soit faite conjointement par REXCAP et Crédit-bail Banque Royale inc., cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE le président, M. Bernard Gaudreau, ainsi que le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, soient mandatés afin de signer le contrat de crédit-bail au nom de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

ADOPTÉE

101-10-2020

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie étudient le projet de budget qui a été préparé pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf prévoit des dépenses totales qui sont estimées à 14 889 399 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prévoit des revenus de voyages supplémentaires (matériaux pouvant entre autres servir de recouvrement journalier), des revenus d'intérêts et autres revenus pour un montant estimé à 2 911 060 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prévoit également une subvention de Recyc-Québec pour la collecte sélective au montant de 1 600 000 \$ ainsi qu'une subvention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les redevances au montant de 760 000 \$, de même qu'une subvention possible pour le projet de modernisation du centre de tri de CRD de l'ordre de 560 000 \$ ainsi qu'une subvention pour le programme Emploi d'été Canada de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE des affectations totalisant 1 803 750 \$ sont nécessaires pour défrayer d'importants coûts d'investissements en immobilisations, dont 1 567 996 \$ seront pris à même les surplus non affectés pour le budget de fonctionnement et ainsi diminuer l'impact de l'augmentation de celui-ci sur les quotes-parts, 91 410 \$ seront pris dans les surplus pour les BFS, 30 844 \$ seront également puisés dans les surplus affectés des CRD pour la modernisation du centre de tri ainsi que 113 500 \$ qui proviendront du surplus affecté de la collecte sélective pour les immobilisations futures;

CONSIDÉRANT QUE pour combler la différence entre les revenus et les dépenses prévues, il est nécessaire d'exiger des municipalités un total de 7 250 590,00 \$ en quotes-parts comme ci-dessous décrites :

Enfouissement :	1 733 725,00 \$
Collecte sélective et écocentre :	755 485,00 \$
Matières résiduelles :	2 223 760,00 \$
PGMR :	100 790 \$
Matières organiques :	1 552 830,00 \$
Boues de fosses septiques :	884 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts des boues de fosses septiques seront ajustées suivant le nombre réel de vidanges à effectuer en 2021;

**SUR LA PROPOSITION DE MME ANDRÉE SAINT-LAURENT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte son budget d'opérations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lequel prévoit des dépenses et des revenus égaux (incluant les affectations) pour un montant total de 14 889 399 \$, ledit budget étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Régie accepte le rapport de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2021 conformément au document joint en annexe au budget, lequel indique une augmentation des quotes-parts de l'ensemble des municipalités membres de l'ordre de 2,86 %, aucune augmentation des quotes-parts des boues de fosses septiques pour les municipalités participantes, le tout pour une augmentation globale de 2,50 %;

QUE conformément aux articles 603 du Code municipal et 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la secrétaire-trésorière transmette une copie du budget à chacune des municipalités pour adoption.

ADOPTÉE

4. AFFAIRES DIVERSES

A) MOVEMBER

M. Guy Lachance informe le conseil d'administration de l'importance de sensibiliser la population à la santé masculine et sur la nécessité de recueillir des dons grâce au défi Movember. Les dons sont investis dans la recherche et les services de santé grâce auxquels plus d'hommes atteints de maladie bénéficieront d'une meilleure qualité de vie et de meilleurs soins.

102-10-2020

B) SYMPOSIUM AIR ET ODEUR MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE M. Raymond Francoeur informe les membres du conseil d'administration qu'il serait opportun pour les membres siégeant au comité des odeurs ainsi que pour des employés de la Régie de participer au Symposium air et odeur de Montréal, pour parfaire les connaissances sur la gestion des odeurs;

CONSIDÉRANT QUE différentes conférences et formation exposée sur la gestion des odeurs sont présentées;

**SUR LA PROPOSITION DE M. RAYMOND FRANCOEUR,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf mandate le comité des odeurs ainsi que certains employés à suivre la formation sur la gestion des odeurs et que la Régie en défraie les coûts pour l'ensemble des personnes inscrites.

ADOPTÉE

103-10-2020

C) AUGMENTATION DU TONNAGE DES CONTENEURS

CONSIDÉRANT QUE la Régie suggère l'ajustement de tonnage de 46 kg / verge à 47 kg / verge pour les déchets des ICI;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prévoit obtenir un tonnage supplémentaire de 165,97 tonnes métriques supplémentaires, totalisant un montant de 24 742,81 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf procède à l'augmentation du tonnage des ICI, de 46 kg/ verge à 47 kg / verge pour les conteneurs de déchets.

ADOPTÉE

104-10-2020

D) AUGMENTATION DU TONNAGE DES CHALETS

CONSIDÉRANT QU'on dénombre 3 921 chalets au total sur le territoire de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, la Régie considérait 0,4944 tonne de matières résiduelles comme taux de génération par chalet pour un total annuel de 1 938,54 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT la situation actuelle ainsi que l'augmentation de la fréquence de visite et le taux d'occupation des chalets;

CONSIDÉRANT QUE la Régie suggère d'augmenter le taux de génération des matières résiduelles par chalet de 0,4944 tonne à 0,6 tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Leclerc, représentant de la ville de Lac-Sergent, émet sa dissidence à cette résolution;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf procède à l'augmentation du tonnage des chalets de 0,4944 à 0,6 tonne métrique.

ADOPTÉE

105-10-2020

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 33;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire-trésorière